

DATE DE PUBLICATION : 3 avril 2023

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 27 février 2019 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Claude PIOT le 3 avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Solange DARBES-PICCA, directrice de l'Immobilier et des Services généraux et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Zélie GAUTHIER et à M. Stéphane KUNESCH, adjoints à la directrice de l'Immobilier et des Services généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée ou des acquisitions, cessions, prises à bail et modifications de droits sur les biens immobiliers pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de Mme Zélie GAUTHIER et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, chef du SGPI, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, à M. Rémy CLEMENT, adjoint au chef du SGPI, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPI, à l'exception des nominations aux postes de cadre, des permis de construire, déclarations de travaux et des actes pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- Mme Cécile NIRRENGARTEN, responsable du pôle patrimoine Complexe,
- M. Albert DUARTE, responsable du pôle patrimoine Siège et immeubles périphériques,
- M. Lionel PAWLAK, responsable du pôle de gestion des actifs immobiliers,

- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle d'expertise technique Siège et immeubles périphériques,

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPI, à l'exception des actes pour lesquels une délégation de signature spécifique a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de Mme Zélie GAUTHIER et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Xavier CUMIN, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG), ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier CUMIN, à Mme Anne DELAFORGE, adjointe au chef du S2MG, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du S2MG, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- MM. Jérôme SABLAYROLLES, Franck TOUATI, Jimmy GARCIA, Michaël GIVERNE, responsables de section,
- MM. Julien GAILLARD, Frédéric CHAUVE et Clément MAZERAND, adjoints au responsable de section,
- M. Francis DUFOUR, chargé de mission,
- M. Eric TÉ, responsable du pôle administration finances mobilité au sein de la section des fonctions Support,
- Mme Frédérique PAVIET, responsable du pôle de prescription et de pilotage contractuel au sein de la section des fonctions Support,
- Mme Aude LEPELTIER, responsable du pôle Énergies et Méthodes au sein de la section des fonctions Support,
- MM. Julien ZENSS, Samir OUATAH, Thierry CHAUGIER, Laurent VALLET, Lotfi DERDICHE, Cédric WEBER, Nicolas JACQUEY, Abdelhakim SAIFI, Pierre CAMILLERI, responsables des Antennes Régionales Immobilières et de Moyens généraux (ARIM),

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du S2MG.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de Mme Zélie GAUTHIER et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, à Mme Viviane MATHIEU, adjointe au chef du SGL, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGL, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de Mme Zélie GAUTHIER et de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Denis BLONDÉ, chef du service de Gestion de Poitiers Hauts Montgorges (SGPHM), à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout

document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPHM, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Franck LAMBERT, responsable du pôle Logistique,
- M. Gérard BAILLY, responsable du pôle Sûreté-Sécurité,
- M. Jean-Luc Le GOEDEC, responsable du pôle Activités Transversales,

à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SGPHM.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Solange DARBES-PICCA, de Mme Zélie GAUTHIER, de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand KEROULLAS, à Mme Pascale CATREVAUX, adjointe au chef du SPA, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SPA, à l'exception des nominations aux postes de cadre.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à M. Benjamin CHALDOREILLE, responsable du pôle Maîtrise des Risques au SPA, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités relevant du périmètre Hygiène/Santé/Environnement.

Fait à Paris, le 3 avril 2023

Claude PIOT